

## INTEGRATION DES DEFICIENTS VISUELS A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S) DANS LES ECOLES ET COLLEGES D'ENSEIGNEMENT DU BENIN

KORA ZAKI Y. S., LAWANI M. M. & KPADONOU T.

Laboratoire Biomécanique et Performance - Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS) 01 BP. 169 Porto-Novo (Bénin) ; Faculté des Sciences de la Santé (FSS) – Cotonou (Bénin) ; Sport-Santé-Service «3S» 01 BP. 552 Porto-Novo ;

Email : bissiriou03@yahoo.fr - Tél : (229) 97 44 03 56 ; (229) 97 58 89 26 ; (229) 95 79 32 75

(Reçu le 12 Juillet 2012 ; Révisé le 22 Octobre 2012 ; Accepté le 28 Octobre 2012)

### RESUME

Cette étude vise l'intégration de tous les élèves à la pratique des cours d'Education Physique et Sportive (EPS), en particulier les élèves déficients visuels jusque là marginalisés au Bénin. Elle évalue les possibilités d'insertion des jeunes élèves déficients visuels béninois au cours d'EPS, dans les départements du Littoral et du Borgou.

Du point de vue méthodologique, il s'agit d'une étude prospective sur une approche qualitative, réalisée sur une population de 92 enseignants d'EPS et 142 élèves, enregistrés dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG) de Cotonou et Parakou, au Centre de Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CPSAA) de Sègbèya et Parakou, et à l'Institut National de l'Education Physique et du Sport (INJEPS).

Les résultats obtenus montrent que :

- 57,3% des enquêtés ont un âge compris entre 20-39 ans, et la quasi-totalité (92,3%) a le niveau Bac au moins ;
- 94,6% des enquêtés sont favorables à la pratique du sport par les déficients visuels avec une assistance technique et humaine ;
- 96,7% des enquêtés sont d'avis qu'on intègre le handisport dans les collèges ;
- 40,8% des enquêtés plaident pour la prise en compte du handisport dans les programmes éducatifs.
- Des 76,3% d'élèves qui disent qu'il y a des déficients visuels dans leurs classes, trois (3) élèves sur quatre (4) acceptent volontiers porter leur aide aux déficients visuels, au cours d'EPS.

Conclusion : L'étude révèle la méconnaissance des types de sport qu'on peut proposer aux déficients visuels. Elle suggère la nécessité d'intégrer les déficients visuels au cours d'EPS pour une réussite de leur intégration sociale.

### ABSTRACT

The objective of this research is to integrate all of our scholars to the practice of sport and physical education, particularly scholars with visual deficiency, who are so far marginalize. It aims to evaluate possibilities to attend Sport and Physical Education (S.P.E.) lessons for those young scholars with visual deficiency. Regarding methodology, it is a prospective study in a qualitative approach used on a population of 92 SPE teachers and 142 scholars. That population was selected in Cotonou and Parakou at grammar schools and Social Promoting Schools for Blind Peoples of SEGBEYA and Parakou and at Sport and Physical Education's National Institute. The results show that:

- 57.3% of the inquiry peoples are more than 20 years old and less than 39 and most of them (92.3%) have at less the G.CA-levels;
- 94.6% of the inquiry peoples are favorable to the practice of sport and physical education with a human and technical assistance for peoples with visual deficiency;
- 96.7% of the inquiry peoples agreed to insert handisport at grammar schools;
- 40.8% of the inquiry peoples plead for the introduction of handisport in schools' programs;
- among the 76.3% of scholars which said to have students with visual deficiency in their classroom, 3 of 4 agreed to help their colleagues at SPE lessons.

Conclusion: That study shows the ignorance on the various sport which can be propose to visual deficient peoples. It also suggests the necessary integration of those visual deficient to Sport and Physical Education lessons to ensure their social integration.

## INTRODUCTION

Dans toutes les sociétés traditionnelles ou modernes, la naissance d'un enfant avec une déficience physique ou fonctionnelle est généralement source d'angoisse, de charge et d'interrogations pour l'avenir. Un domaine des imaginaires sociaux liés à l'interprétation sociale et culturelle de la différence du « corps handicapé » se constitue.

Ces personnes, qui vivent souvent des situations d'exclusion sociale en raison d'une déficience prouvent néanmoins à la face de tous les sujets « bien portants » que ce corps « diminué », pouvait être aussi source d'enchantement et de bien des satisfactions, lorsque l'on sait correctement développer ses immenses ressources, jusque là insoupçonnées. Selon Winkin [1] « ... l'enchantement se rapporterait à des lieux et paysages créés dans l'intention d'induire chez ceux qui les fréquentent un état de permanence euphorique »

Accueillir un déficient visuel en EPS, quel que soit son âge, c'est donc lui offrir ce cadre pouvant lui permettre de pratiquer un maximum d'A.P.S.A. touchant les compétences propres à l'EPS. La scolarisation de tous les enfants et adolescents, quelles que soient les déficiences ou maladies qui perturbent leur développement ou entravent leur autonomie, est un droit fondamental. Ce droit à l'éducation doit être conjugué avec le droit à la santé qui s'acquiert incontestablement par la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) [2].

Alors chaque école, chaque collège, chaque lycée a bien vocation à accueillir, sans discrimination, les enfants et adolescents déficients dont la famille demande l'intégration scolaire. Il ne sera dérogé de cette règle générale que si, après une étude détaillée de la situation, des difficultés importantes rendent objectivement cette intégration impossible ou trop exigeante pour l'élève [3]. L'école a pour mission de préparer chaque génération à façonner un monde plus juste, plus tolérant et plus solidaire. Ainsi, en France, le début d'une circulaire de novembre 1999 précisait-il que tous « les jeunes, quels que soient les besoins éducatifs qu'ils présentent, doivent trouver dans le milieu scolaire ordinaire la possibilité d'apprendre et de grandir avec les autres ». [4] L'intégration des personnes handicapées dans une société respectueuse de leur dignité et soucieuse d'atténuer les désavantages de leur situation ne peut se réaliser que si, dès le jeune âge, tous les enfants apprennent à

l'école à se connaître, à se côtoyer, à se respecter et à s'entraider.

C'est pour apporter notre modeste contribution à la prise en charge complète des déficients visuels dans les programmes éducatifs, que nous nous proposons d'étudier "l'intégration des déficients visuels à la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans les écoles et collèges d'enseignement du Bénin"

Cette étude préliminaire est la première du genre réalisée au Bénin dans le domaine de la pratique des APS par les sujets déficients visuels. Elle a pour but :

- Evaluer le niveau de connaissance de la population en matière de handisport.
- Etudier la faisabilité de cette recherche dans le cadre d'un stage d'expérimentation.
- Faire des suggestions allant dans le sens d'une prise en charge des élèves déficients visuels dans les cours d'EPS.

## PROBLEMATIQUE

Le système de la vision représente sans aucun doute un canal très important pour le développement de l'enfant. Selon Piaget, le développement résultait surtout de l'activité du sujet [5]. L'on comprend alors pourquoi sa perte (totale ou partielle) peut affecter son développement psychoaffectif et physique. Le problème est de savoir si cette modalité sensorielle est vraiment nécessaire, si elle est irremplaçable et si le fait d'en être privé est synonyme de sédentarité ?

L'origine de la déficience visuelle a bien entendu des conséquences importantes en terme de mémoire, représentation, image, et une (ré)éducation de ces modes compensatoires doit être envisagée pour une plus grande efficacité [6]. Des progrès sont possibles à tout âge en matière d'éducation physique et sportive, à condition de ne pas s'arrêter à l'idée que ces enfants sont « limités, inaptés, dispensés ». C'est souvent la terrible phrase que l'on vous assène : « Mon enfant est dispensé ! » [7]

Cherchons dans le dictionnaire ; « dispensé » : autorisation spéciale, donnée par l'autorité de ne pas faire ce qui est prescrit. Et pourtant c'est prescrit.

Qui peut définir et à jamais les possibilités d'un autre, si ce n'est le résultat d'un examen médical sérieux et objectif ? [8] Alors, face à certaines subjectivités observées dans la délivrance des dispenses, l'enseignant d'EPS, tout en restant sceptique, se crée des barrières, qui en réalité, relèvent des restrictions pédagogiques.

## Hypothèses de travail

Le droit à l'éducation physique et sportive des jeunes déficients visuels se heurte à la méconnaissance de leurs capacités et des activités que l'on peut leur proposer.

## MATERIEL ET METHODE D'ETUDE

### 1. Echantillon d'étude

Le champ de l'enquête est représenté par l'ensemble des enseignants, des élèves et étudiants résidant dans les chefs lieux des communes de Parakou, Porto-Novo et de Cotonou. Deux cents trente quatre (234) personnes sont touchées au total.

La répartition de cet échantillon se présente comme suit :

- Enseignants d'EPS et autres disciplines, étudiants et formateurs de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS) : 92 enquêtés
- Elèves (voyants) des collèges d'accueils : 98 enquêtés
- Elèves déficients visuels : [(non voyants B1 : 25 enquêtés) ; (malvoyants B2 : 19 enquêtés)]

### 2. Critères d'inclusion

Ont été retenus, les élèves déficients visuels des CPSAA de Sègbèya (à Cotonou) et de Parakou, les élèves des classes d'accueil de déficients visuels, les enseignants intervenants dans les Centres de Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes et collèges d'accueils de malvoyants, les étudiants en formation à l'INJEPS (Porto-Novo).

### 3. Critères d'exclusion

Ont été exclus de notre échantillon, non seulement toute personne qui ne réside pas dans les trois villes retenues, mais également tous les sujets qui ont refusé de se prêter à l'enquête malgré la confidentialité et l'anonymat qui leurs étaient garantis.

### 4. Méthode et Technique d'enquête

Elles reposent sur :

- Une analyse documentaire qui a conduit à la conception d'un schéma qui présente la logique d'intégration sociale du déficient visuel ;
- L'élaboration du protocole d'enquête
- Un premier questionnaire est adressé, aux étudiants et formateurs de l'INJEPS, aux enseignants d'E.P.S et enseignants des autres matières des lycées et collèges, soit un total de 92 enquêtés.
- Un second "questionnaire élève" est adressé à 142 élèves (voyants et non voyants) des collèges d'accueils de déficients visuels notamment le CEG HUBERT Maga à Parakou, et le CEG Sègbèya à Cotonou
- Le Focus group et l'entretien semi directif.

### 5. Collecte et traitement des données

Les questionnaires sont l'outil principal de collecte des informations visées par l'étude. Les données recueillies auprès des enquêtés ont été traitées par les logiciels EPI INFO et SPSS 10.0 après l'élaboration du masque de saisie et du programme de contrôle de saisie. Le fichier obtenu après apurement est transféré dans le logiciel SPSS10.0 puis les tableaux sont dégagés selon le plan d'analyse que nous avons retenu.

## RESULTATS

L'analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies lors de l'enquête réalisée permet d'expliquer et de justifier que l'intégration des déficients visuels à la pratique de l'EPS se heurte à la méconnaissance de leurs capacités et des types d'activités que l'on peut leur proposer.

Ces résultats sont présentés sous formes de tableaux et de figures.

Tableau I : Caractéristiques sociodémographiques des élèves et leurs avis sur la déficience visuelle.

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
<b>Sexe</b>		
Féminin	72	50,7
Masculin	70	49,3
<b>Dispensé des cours d'EPS</b>		
Non	123	86
Oui	20	14
<b>Pensez-vous que la déficience visuelle soit contagieuse ?</b>		
Non	138	96,5
Oui	5	3,5
<b>Y a-t-il dans ta classe des déficients visuels ?</b>		
Non	33	23,7
Oui	106	76,3
<b>Si oui suivent-ils tous les cours comme vous ?</b>		
Non	80	75,5
Oui	26	24,5
<b>Cours non suivis par les handicapés visuels</b>		
Ne suit pas les cours d'EPS	92	89,3
Ne suit pas les cours de Maths/ Sciences de la vie et de la terre	11	10,7
<b>Savez-vous qu'il existe des Activités physiques et sportives pour les déficients visuels</b>		
Non	54	38,8
Oui	85	61,2
<b>Pensez-vous qu'un déficient visuel puisse pratiquer</b>		
Non	84	60
Oui	56	40
<b>Etes vous intéressé par le handisport ?</b>		
Non	30	22,9
Oui	101	77,1
<b>Accepteriez-vous travailler avec un déficient visuel au cours d'EPS</b>		
Non	35	25,2
Oui	104	74,8
<b>Le déficient visuel a-t-il besoin d'aide ?</b>		
Non	3	2,2
Oui	131	97,8

Tableau II : Caractéristiques sociodémographiques  
et professionnelles des enquêtés (Enseignants)

	Effectif	%
<b>Groupe d'âge</b>		
20-39 ans	51	57,3
40-60 ans	38	42,7
<b>Instruction</b>		
Niveau secondaire	7	7,7
Niveau supérieur	84	92,3
<b>Lieu de formation</b>		
Ecole Normale Supérieure	4	4,5
Ecole Normale des Instituteurs	1	1,1
INJEPS	57	64,8
Autres lieux de formation	26	29,5
<b>Profil professionnel</b>		
Enseignant autres Matières	20	22,2
Enseignant d'EPS	55	61,1
Etudiant INJEPS	12	13,3
Formateur INJEPS	3	3,3
<b>Appartenance à une association</b>		
Syndicat	11	19
ONG	14	24,1
Mouvement associatif	30	51,7
Autres associations	3	5,2

Tableau III : Formation des enquêtés sur le handisport

	Effectif	%
N'ont pas reçu une formation sur le handisport	46	59,7
Ont reçu une formation sur le handisport	31	40,3
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

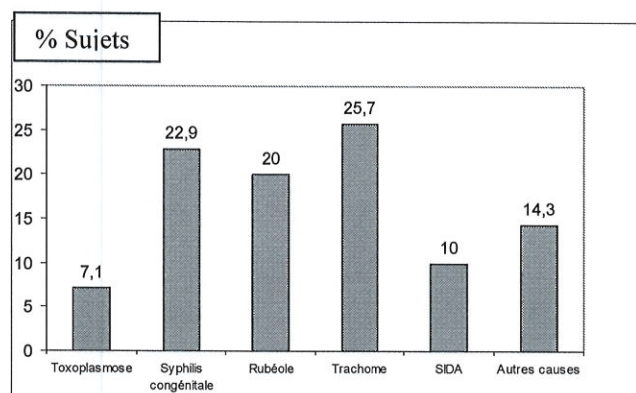


Figure 1: causes de la déficience visuelle selon les enquêtés (en %).

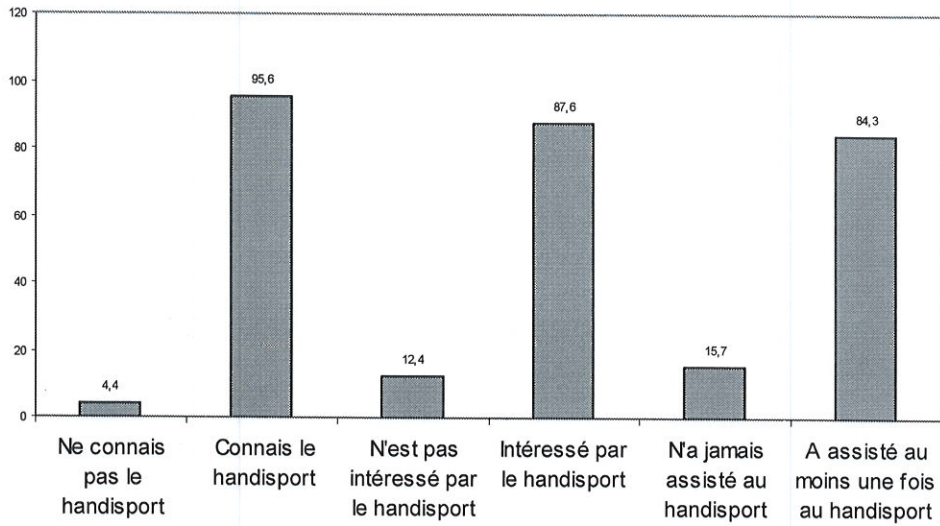


Figure 2 : Connaissance du handisport et son intérêt pour sa pratique (en %)

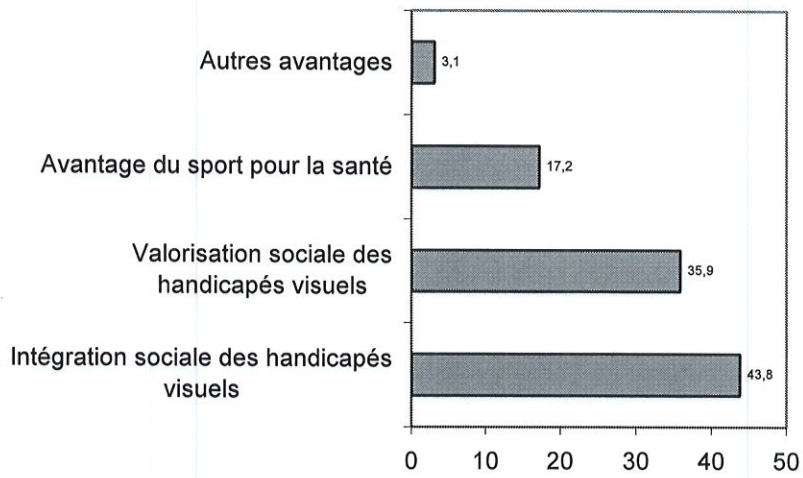


Figure 3 : Avantages de la pratique du sport pour le déficient visuel (en %)

Tableau IV : La pratique des APS et disciplines pratiquées par les déficients visuels

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Le Déficient visuel ne peut pas pratiquer des APS	5	5,4
Le Déficient visuel peut pratiquer le sport	87	94,6
Saut en hauteur	1	1,2
Courses	10	11,6
Natation	49	57,0
Autres sports	26	30,2
Il ne peut pas pratiquer comme un voyant	68	73,9
Il peut pratiquer comme un voyant	24	26,1
Il peut pratiquer par assistance technique et humaine	23	95,8
Sans réponse	1	4,2

Tableau V : Connaissance et pratique du handisport au Bénin

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Le handisport n'est pas bien connu au Bénin	79	89,8
Le handisport est bien connu au Bénin	9	10,2
Le handisport n'est pas effectivement pratiqué au Bénin	36	40,0
Le handisport est effectivement pratiqué au Bénin	54	60,0
Organisation et participation aux championnats et compétitions	15	27,3
Existence de clubs, de fédération pour le handisport	30	54,5
Autres	4	7,3
Sans réponse	6	10,9
Manque de moyens humain, technique et financier	27	79,4
Autres	7	20,6
N'est pas d'avis qu'on intègre le Handisport dans les collèges	3	3,3
Est d'avis qu'on intègre le Handisport dans les collèges	88	96,7

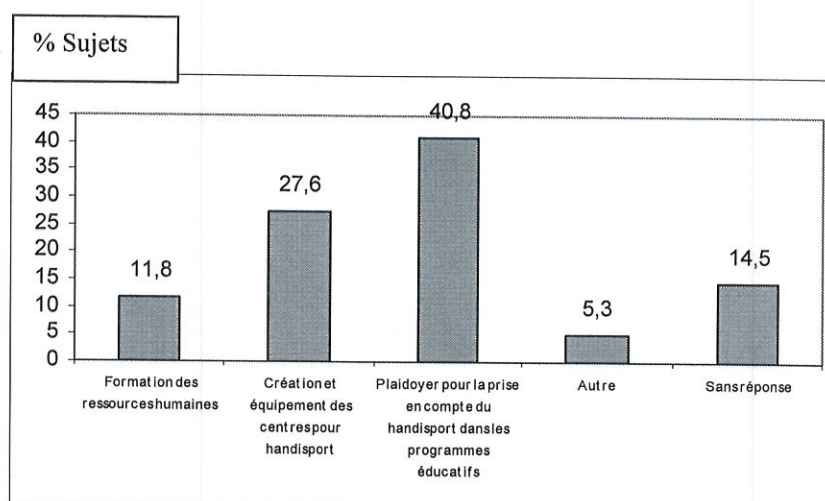


Figure 4 : suggestions pour une meilleure intégration des déficients visuels dans la pratique du handisport selon les enseignants (en %)

## DISCUSSION

Cette étude préliminaire a révélé que la déficience visuelle n'entraîne pas de difficultés particulières à l'intégration des déficients visuels dans la pratique des APS. L'enquête réalisée au niveau des élèves, montre que 86 % déclarent n'être pas dispensés des cours d'EPS contre 14 % qui le sont certainement à cause d'une déficience. Cette situation dénote déjà de l'exclusion faite aux élèves déficients visuels du seul cours d'EPS ; pour preuve, 89,3 % des élèves questionnés citent en premier lieu le cours d'EPS comme cours non suivi par le déficient visuel, pendant qu'en France toutes les possibilités sont offertes aux enseignants pour une réelle intégration d'élèves déficients visuels dans le cadre restreint de l'examen du bac EPS [6]. Aussi, quant à la capacité des déficients visuels à pratiquer le sport, 40 % des élèves reconnaissent qu'ils peuvent pratiquer le sport contre 60 % qui soutiennent le contraire.

A la question de savoir s'il existe des activités physiques et sportives pour les déficients visuels, 61,2 % des élèves répondent oui contre 38,8 % de non. Ces résultats témoignent d'une connaissance de plus en plus accrue des sports pour handicapés (handisport) en milieu scolaire béninois. Aussi, quant à la capacité des déficients visuels à pratiquer le sport, 40 % des élèves reconnaissent qu'ils peuvent pratiquer le sport contre 60 % qui affirment le contraire. Ce qui confirme la première partie de notre hypothèse selon laquelle Le droit à l'éducation physique et sportive des jeunes déficients visuels se heurte à la méconnaissance de leurs capacités. Qu'en est-il des vrais concernés par cette intégration ? La quasi totalité des déficients visuels enquêtés évoque le manque d'une politique d'intégration en matière d'EPS, le manque de professeurs d'EPS spécialisés en handisport. Toutefois ils sont conscients de leurs capacités à pratiquer plusieurs sports avec assistance technique et humaine. N'est-ce pas ce que confirme AIHOUNZONON R. [9] lorsqu'il déclare, citation : "la réussite de l'intégration de l'enfant ou de l'adolescent handicapé en milieu ordinaire repose largement sur l'appui de dispositifs d'accompagnement et de soutien." DE POTTER J.C. parle plutôt de compagnon de classe qui noue avec le déficient visuel "un lien important sans relation de dépendance" [10].

Vue sous cet angle, la relation entre les élèves déficients visuels et leurs camarades voyants est fort appréciable dans la mesure où trois élèves sur quatre acceptent volontiers porter leur aide à un déficient

visuel au cours d'EPS. Selon Jean-Paul de Gaudemard [7], directeur de l'enseignement scolaire en France : dans les établissements de plus en plus nombreux qui accueillent des jeunes en situation de handicap, élèves et enseignants vivent ensemble une expérience forte de solidarité et de citoyenneté en actes. Nous pouvons affirmer qu'au Bénin ce n'est pas encore le cas et qu'il est impérieux de lutter, pour cette intégration des déficients visuels à la pratique de L'EPS.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, au niveau des enseignants et étudiants très peu de sujets connaissent les types de sport habituel pratiqué par les déficients visuels. Nous n'en avons pour preuve que les faibles proportions obtenues au niveau des sports favorisés des déficients visuels, à savoir *torball* (5,1 %), *natation* (6,3 %), *goal-ball* (6,3 %), *course de vitesse* (3,8 %) et *athlétisme* (12,7 %). Tout comme pour confirmer l'hypothèse de départ, 26,6 % des enquêtés ont cité d'autres sports que ceux pratiqués par le déficient visuel.

Ceci rend effectivement compte de la méconnaissance des enquêtés sur les capacités et les activités physiques et sportives qu'on peut proposer au déficient visuel.

Malgré le faible niveau de connaissance des types de sport pour handicapé, 43,8 % des individus touchés reconnaissent que la pratique du handisport assure l'intégration sociale des déficients visuels. Par ailleurs, 35,9 % trouvent que la pratique du handisport permet la valorisation sociale des déficients visuels et 17,2 % lui trouvent un avantage pour la santé.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En somme, cette étude tente de montrer que dans le contexte béninois, le droit à l'éducation physique et sportive des jeunes déficients visuels se heurte à la méconnaissance de leurs capacités et des activités que l'on peut leur proposer. Les difficultés sont nombreuses, conditions matérielles, sentiment d'incompétence de l'enseignant, difficulté à gérer des effectifs pléthoriques hétérogènes, sécurité des élèves. Cependant, cette intégration pourrait être favorisée par quelques facteurs essentiels :

- l'accessibilité des pratiques à tous, grâce à un effort d'aménagement et d'adaptation des APS sans dénaturer le sens,
- l'élaboration de contenus d'enseignement prenant en compte les possibilités de l'élève en termes de compétences,

- une complicité entre l'élève et l'enseignant, scellée dans un contrat qui précise les actions et précise les objectifs à atteindre.

La prise en compte de ces données est donc nécessaire pour penser l'enseignement. Vouloir intégrer sans adapter mènerait à des échecs sinon certains, du moins probables [6].

## REFERENCES

1. WINKIN Y., 2001.- Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain. Paris. *Ed. Seuil, collection Essais*, n° 448. p 215.
2. WERNER D., 1991.- L'enfant handicapé au village. Guide à l'usage des agents de santé, des agents de réadaptation, et des familles. Traduit de l'anglais et publié par "Handicap International" Lyon, 672 p.
3. GAREL J-P., 2003.- EPS et déficience visuelle : des adaptations à prévoir. *Revue EP&S 1 n° 115*, Editions EP&S 11, avenue du Tremblay 75571, Paris cedex 12, pp. 28-30.
4. SEKNADJE-ASKENAZI J., 2002.- L'intégration scolaire : questions vives publié par, « *Handicaps et intégration* ». 836, 36 p.
5. HATWELL Y., 1995.- L'enfant aveugle et amblyope : les incidences cognitives de la déficience visuelle précoce, in LEOVICI S., DIATKINE R., SOULE M. *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Paris, PUF*, pp. 875-888.
6. BERTHÉLEM E., 2005.- Déficience visuelle et examen d'EPS : propositions d'adaptation pour le bac. *Mémoire 2 CA-SH Option B*, p 17.
7. DELLA-COURTIADÉ C., 1993.- Elever un enfant handicapé de l'adolescence à l'âge adulte. *Tome 2. Collection : La vie de l'enfant*, 159 p.
8. Fédération Française Handisport. Commission médicale, 1995.- Aspects médicaux du sport pour handicapés. *Brochure pour l'enseignement du brevet d'état du 1<sup>er</sup> degré*, pp. 66-78.
9. AÏHOUNZONON R. D. M. D., 2005.- Insertion professionnelle des handicapés moteurs dans les départements de l'Atlantique et du Littoral. *Mémoire ESK-FSS-UAC*, pp. 4-23.
10. VARRAY A., BILARD J., NINOT G., 2001.- Enseigner et animer les activités physiques adaptées aux déficients visuels. Paris ; *Edition : Revue EPS, Collection : Dossiers EPS 55*, 184p.